GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE
33 avenue du Peuple Belge BP109
59009 Lille Cedex

SCP BEDIEZ VANCO ET DEHAYE
77 rue Nationale
BP 224
59334 Tourcoing Cedex

RECEPISSE DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : EP3M

Forme Juridique : Société civile immobilière

Numéro RCS : 484 171 889
Numéro Gestion : 2005D00786

Adresse : 114 route de Genech
59830 Cysoing

Numéro du Dépôt : 4927

Date du dépôt : 29/05/2012

1 - Type d'acte : Procès-verbal d'Assemblée
Date de l'acte : 12/05/2012

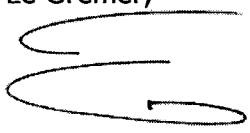
1 - Décision : Transfert du siège socialdu 114 route de Genech à CYSOING au 104 rue Raymond Poincaré à BOURGHELLES

2 - Décision : Modification(s) statutaire(s)

2 - Type d'acte : Statuts mis à jour
Date de l'acte : 12/05/2012

Délivré à Lille le 9 juillet 2012

Le Greffier,



4927

SCI EP3M

Société civile immobilière
CAPITAL SOCIAL : 1.200 €

Siège social : CYSOING (59830), 114 Route de Genech
RCS LILLE 484 171 889

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 12/5/2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE
Le 12/5/2012
A 20 **heures**

Les associés de la société dénommée **« SCI EP3M »,** dont le siège est actuellement à CYSOING (59830), 114, route de Genech, au capital de 1.200 €, divisé en 120 parts sociales de 10 € chacune, numérotées de 1 à 120, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, conformément à la loi, à CYSOING 18 place de la république

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe SAUVAGE, cogérant et associé de la société.

Le Président constate que sont présents à l'assemblée :

* Monsieur Philippe SAUVAGE, demeurant à BOURGHELLES (59830), 104, rue Raymond Poincaré, propriétaire de 30 parts sociales, portant les numéros 1 à 30, ci **30 parts**

* Monsieur et Madame FOCHEUX-CACAN, demeurant à LAMBERSART (59130), 286 ter rue de Lille, propriétaires de 30 parts sociales, portant les numéros 31 à 60, ci..... **30 parts**

* Monsieur et Madame COSSON-BOCLET, demeurant à LAMBERSART (59130), 114, rue de Lille, propriétaires de 30 parts sociales, portant les numéros 61 à 90, ci..... **30 parts**

* Monsieur Eric BIZARD, demeurant à LILLE (59000), 52, rue d'Angleterre, propriétaire de 15 parts sociales, portant les numéros 91 à 105, ci **15 parts**

* Mademoiselle Maria RODRIGUEZ, demeurant à LILLE (59000), 52, rue d'Angleterre, propriétaire de 15 parts sociales, portant les numéros 106 à 120, ci **15 parts**

L'assemblée réunit ainsi **la totalité des associés** représentant **120 parts**
Soit la totalité du capital social.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que l'assemblée peut valablement

délibérer.

Monsieur le président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

* un exemplaire des statuts de la société,
* la feuille de présence de l'assemblée,
* le rapport de la gérance,
* et le texte du projet des résolutions.

Puis, Monsieur le président déclare que les mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés avant la date de la présente réunion et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Monsieur le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ratification du mode de convocation,
- transfert du siège social à BOURGHELLES (59830), 104, rue Raymond Poincaré.
- modification corrélative de l'article 5 des statuts.
- pouvoirs pour les dépôts et publications légales.

Monsieur le Président expose que sa nouvelle adresse est située à BOURGHELLES (59830), 104, rue Raymond Poincaré, et qu'en conséquence il est nécessaire de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse, puisqu'il n'habite plus à l'adresse du siège social actuel.

En conséquence de cette modification, il conviendrait de modifier l'article 5 des statuts de la société.

Il conclut en précisant que, dans l'hypothèse d'un vote positif, il y aurait lieu de lui donner tous pouvoirs à l'effet de procéder aux dépôts et publications légales.

La discussion est ouverte.
Après différents échanges de vue et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour, sont mises aux voix.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

La collectivité des associés ratifie expressément le mode de convocation utilisé par la gérance pour la réunion de la présente assemblée. Les associés déclarent renoncer par avance à invoquer toute nullité pouvant en résulter.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide de transférer le siège de la société à **BOURGHELLES (59830) 104, rue Raymond Poincaré**, à compter de ce jour.

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

TROISIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts qui devient ainsi rédigé :

« Le siège social de la société est fixé à **BOURGHELLES (59830), 104, rue Raymond Poincaré.**
(la suite sans modification)

CETTE RÉSOLUTION, MISE AUX VOIX, EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de publicité dans un journal d'annonces légales mais également au greffe du tribunal de commerce de Lille et spécialement à Monsieur Philippe SAUVAGE, cogérant, à l'effet de signer tous avis à publier dans les journaux d'annonces légales.

---oOo---

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

